



Administrateur Immobilier de
Résidences Services

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE GESTION :

Honoraires calculés sur toutes les sommes encaissées du locataire.

Option 1 :

4, 17 % H.T des sommes encaissées soit 5 % T.T.C (au taux de TVA actuel soit 20%)

Comprenant :

- . Appel de loyers, encaissement loyers et charges, délivrance des quittances
- . Comptabilité propriétaire, rapport de gérance mensuel et versement des sommes perçus
- . Comptabilité locataire, suivi administratif et traitement des réclamations
- . Régularisation des charges locatives, révision des loyers, décompte fin de bail, état des lieux sortant et remboursement dépôt de garantie
- . Gestion des petits travaux et urgence, gestion des dossiers recouvrements

Option 2 :

5 % H.T des sommes encaissées soit 6 % T.T.C (au taux de TVA actuel soit 20%)

Comprenant :

- . Ensemble des prestations Option 1
- . Règlement des charges de copropriété et représentation envers le syndic avec présence aux Assemblées Générales
- . Assistance à la déclaration de revenus fonciers avec envoi rapport annuel
- . Gestion et suivi des sinistres

Assurance garantie de paiement des loyers : (en cours)

XXXX % T.T.C (taux appliqué sur les sommes appelées au locataire)

Souscrite auprès de (XXX % T.T.C + frais de gestion 0,30 % T.T.C)

Loyers impayés, frais de contentieux, détériorations immobilières, protection juridique.